

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/002
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES
HOMMES (5)**

Date de convocation :
7 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 35
Présents : 29
Représentés : 6
Votants : 35

Séance du 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN (arrivée 19h40 point n°2; départ 22h40 point n°14), Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe BOUVIER, Anne VUAILLE, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, François DREUILHE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Philippe BOUVIER à Véronique BERTRAN DE BALANDA
Anne VUAILLE à Jacques MYARD
Charles-Philippe MOURGUES à Yann QUENOT
Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT
Monique LAHEURTE à Claude KOPELIANSKIS
Janick GEHIN à Anne LAVAGNE
François DREUILHE à Valérie SINGER.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230313-23-002-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception en préfecture : 16/03/2023

SECRETARE Claude KOPELIANSKIS est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Gino NECCHI, Maire-adjoint ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2311-1-2 ;

VU la loi n° 2014-873 en date du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

VU le décret n° 2015-761 en date du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la communication faite aux membres des représentants du personnel et du collège employeur lors du Comité Social Territorial en date du 7 mars 2023 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 9 mars 2023 ;

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 13 mars et affichée par extrait à la porte de la mairie le 16 mars 2023.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.